

Plaines communales 2023

Rochefort & Han-sur-Lesse

Règlement d'Ordre Intérieur

Responsable des inscriptions aux plaines: David Gillard

Adresse e-mail : plaines@lafarandole.be

Coordinatrice de La Farandole : Moriah Yarden

Adresse e-mail : moriah.yarden@lafarandole.be

Sous agrément de l'ONE, *La Farandole* coordonne les sites des plaines communales de Rochefort (École du Centre, rue de l'Église 2 « en bas ») et Han-sur-Lesse (École communale de Han-sur-Lesse, rue Joseph Lamotte, 3) **du 17 juillet au 11 août 2023.**

Le thème du projet pédagogique 2023-2025 est « La Nature : ses habitants et ses ressources ». Afin d'en savoir plus, nous vous invitons à consulter le projet pédagogique qui est téléchargeable sur notre site **www.lafarandole.be**. Vous aurez également l'opportunité de le feuilleter librement à l'entrée de chaque site de plaines.

Nous accueillons les enfants de 4 ans accomplis jusqu'à 12 ans. Tout enfant inscrit bénéficie de la couverture d'une assurance prise en charge par la Ville de Rochefort.



REMARQUE IMPORTANTE À PROPOS DES INSCRIPTIONS

Les enfants ne pourront participer aux plaines de Rochefort et Han-sur-Lesse que s'ils sont préinscrits. Vous pouvez obtenir les documents d'inscription sur demande à l'adresse plaines@lafarandole.be. Dès la réception de ces documents, vous avez un délai de 10 jours pour nous renvoyer les fiches complétées. Une facture vous sera envoyée pour le règlement.

Passé ce délai, l'inscription de votre enfant sera annulée.

1. Les inscriptions

Afin de prendre connaissance des modalités d'inscription, veuillez lire **attentivement** la première page.

Voici comment inscrire votre (vos) enfant(s) aux plaines :

Vous pouvez dans un premier temps **nous contacter par e-mail** en précisant le nom de l'enfant, son âge, sa date de naissance, les dates de participation souhaitées et le site sur lequel il souhaite participer (Han-sur-Lesse ou Rochefort). **Dès la première demande, l'enfant est préinscrit.** Veillez à « confirmer » les dates de participation de l'enfant assez rapidement, car pour des normes d'encadrement, nous ne pouvons pas dépasser un nombre précis d'enfants inscrits sur chaque site. C'est pourquoi les parents qui confirment leurs dates le plus tôt possible sont avantagés.

Nous privilégions la transmission des documents par e-mail. Toutefois, nous pouvons faire exception pour les personnes qui n'en ont pas la possibilité. Dans ce cas, nous pouvons vous les envoyer par courrier. Si vous nous renvoyez des documents par mail, merci de veiller à ce que **tout y soit bien lisible**. Pour les documents complétés en version numérique, la signature vous sera demandée au 1^{er} jour de plaine de votre enfant. **Les documents remplis et signés doivent être remis au responsable au plus tard 10 jours après leur réception.**

Lors de votre demande d'inscription, nous vous invitons à remplir une **Fiche santé**. Dans celle-ci, il vous est clairement expliqué la procédure suivie en cas de souci de santé particulier. N'oubliez pas de nous communiquer tout changement dans l'éventuelle médication de votre enfant. **Nous ne pouvons administrer des médicaments qu'avec l'accord écrit d'un médecin.** Veillez donc à nous transmettre un certificat médical dès le premier jour des plaines si votre enfant doit suivre un traitement spécifique.

Lors des diverses activités proposées, nous prenons des clichés souvenirs. Nous vous demandons l'autorisation de diffuser ces images dans différentes circonstances (Facebook, site internet, rapports d'activités, petites publications).

Pour les papiers de remboursement ou tout autre document administratif, adressez-vous à la personne responsable dès que possible ou au coordinateur présent sur place dès le premier jour de plaine.

Nous restons à votre disposition pour toute question éventuelle concernant les inscriptions. N'hésitez pas à nous contacter en cas de doute ! (Cf. coordonnées de la personne responsable en page 1)

2. Tarifs et modalités de paiements

Pour les enfants répondants à l'une des conditions suivantes :

- Résidence dans la commune de Rochefort
- Fréquentation d'une école de la commune de Rochefort
- Parents travaillant dans la commune de Rochefort

Le montant de la cotisation s'élève, en fonction du nombre d'enfants d'une même fratrie, chaque semaine à :

- 35€ pour le 1^{er} enfant
- 30€ pour le 2^e enfant
- 20€ à partir du 3^e enfant

Pour les enfants n'entrant dans aucune des conditions ci-dessus, la cotisation s'élève à 40€ par semaine.

Une facture vous sera envoyée dès validation de l'inscription. Afin d'éviter tout rappel et frais inhérents, merci de scrupuleusement respecter la communication structurée.

!!! Toute inscription validée sera due, que l'enfant ait été présent ou non. Aucun remboursement ne sera effectué sans la présentation d'un certificat médical en bonne et due forme.

REMARQUES IMPORTANTES

- Les inscriptions et les paiements doivent impérativement être effectués avant les plaines.
- Les documents concernant les remboursements** de la mutuelle, contributions et autres ne sont plus disponibles sur site. Il revient au responsable de l'enfant de fournir, dès le début de la semaine, ces documents à remplir.
- Il existe des services pouvant prendre en charge le paiement de la cotisation** tels que le Service de l'Aide à la Jeunesse ou le CPAS.
- Il est **impératif**, pour pouvoir bénéficier de la réduction fiscale pour frais de garde, de fournir les numéros nationaux de l'enfant **ET** du parent/responsable légal.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire concernant les inscriptions, les paiements et les remboursements. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 084/36.75.85 ou au 0477/18.31.64 tous les jours de la semaine entre 13h et 16h.

3. Équipes d'encadrement

Rappel des normes d'encadrement ONE

- 1 animateur pour 8 enfants de – de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants pour les 6 ans et +
- Sur chaque site, 1/3 des animateurs doivent être brevetés

Pour les enfants extraordinaires (cf. « *Accueil des enfants à besoins spécifiques* »)

- 2 animateurs pour 3 enfants porteurs d'un handicap dit « *lourd* »
- 1 animateur par tranche entamée de 3 enfants porteurs d'un handicap dit « *léger* »

Tableau reprenant la répartition des équipes sur chaque site

ROCHEFORT	HAN-SUR-LESSE
Un(e) coordinateur/trice (<i>membre Farandole</i>)	Un(e) coordinateur/trice (<i>membre Farandole</i>)
<i>Il/Elle a en charge la cohésion de l'équipe d'encadrement, la responsabilité et la mise en place du projet pédagogique, le contact avec les parents, la logistique et la gestion des conflits. Il/Elle accompagne les animateurs dans leur évaluation et s'occupe du travail administratif au sein de la plaine (inscriptions, activités culturelles,...)</i>	
8 animateurs	5 animateurs
Le rôle de l'animateur : <ul style="list-style-type: none">✓ <i>accueillir les enfants dès leur arrivée (à partir de 8h)</i>✓ <i>prendre en charge le groupe qui lui est attribué</i>✓ <i>concevoir des activités répondant aux besoins des enfants et en accord avec les objectifs des centres de vacances imposés par l'ONE (le développement physique de l'enfant, la créativité, l'intégration sociale et l'apprentissage de la citoyenneté).</i>✓ <i>participer de manière active aux activités qu'il a préparées en équipe</i>✓ <i>surveiller attentivement les moments de jeux libres (en intérieur ou en extérieur)</i>✓ <i>veiller à l'hygiène des enfants</i>✓ <i>créer un cadre calme et serein pour la collation et les repas</i>✓ <i>surveiller la sieste en respectant le temps de repos de l'enfant</i>✓ <i>être présent pour l'enfant qui est en demande : évaluer ses besoins</i>✓ <i>veiller au bien-être de l'enfant au sein du groupe</i>✓ <i>adopter un langage respectueux envers l'enfant</i>✓ <i>communiquer et s'organiser en équipe</i>✓ <i>transmettre toute information utile au coordinateur présent sur le site</i>	

4. L'organisation des groupes

À **Rochefort**, vu le nombre élevé d'enfants participants aux plaines, nous avons décidé de les répartir en groupe par tranches d'âges :

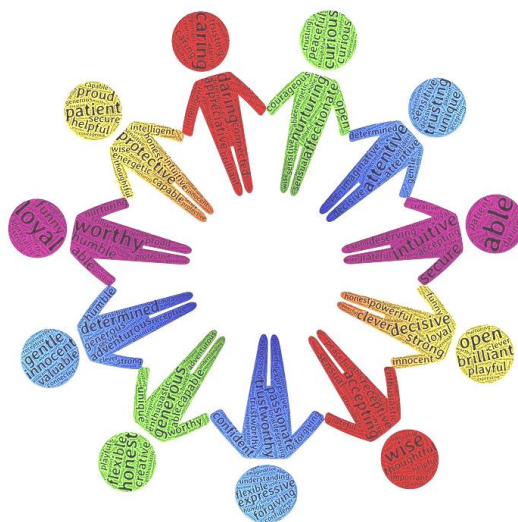
- Les 4-5 ans
- Les 6-7 ans
- Les 8-9 ans
- Les 10-12 ans

Remarque : les groupes ne sont pas figés, il est possible que l'enfant intègre un groupe d'une tranche d'âge différente après appréciation du/de la coordinateur/trice, des animateurs et de l'enfant lui-même.

À Han-sur-Lesse, les enfants étant moins nombreux, les activités se déroulent généralement en un seul groupe.

Nous insistons sur les valeurs de respect et du vivre ensemble

Les plaines de vacances sont un lieu de rencontre où l'on apprend à vivre ensemble dans la bonne humeur tout en se respectant, tant par le comportement que par le langage. Tout comportement posant question sera discuté en équipe. La décision de solutions éventuelles sera avalisée par le/la coordinateur/trice présent(e) sur le site. L'enfant sera invité à évaluer son comportement à l'aide d'une fiche de réflexion prévue à cet effet.



Accueil des enfants à besoins spécifiques

« L'enfant en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques est d'abord un enfant avec ses envies, ses projets, ses compétences, ses joies et ses peines, sa manière de s'attacher, de vivre en groupe. Lui aussi recherche des relations épanouissantes et souhaite établir des liens d'amitié avec d'autres enfants. »¹

Depuis 2018, nous accueillons des enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap : *les enfants extraordinaires.*

¹Momesensanté.be : « 8. INCLUSION DES ENFANTS AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES OU EN SITUATION DE HANDICAP. 8.2 L'importance des mots » ; 2^{ème} §. http://www.momesensante.be/pdf/momes_en_sante_part_8.pdf

L'enfant à besoins spécifiques est un enfant dont l'accompagnement doit être adapté selon ses caractéristiques et ses besoins, tout en favorisant son intégration au sein du groupe.

Pour des raisons d'organisation et d'encadrement, nous ne pouvons pas accueillir plus de deux enfants extraordinaires par semaine (Cf. « *Équipes d'encadrement : rappel des normes ONE* »).

Il est impératif de prévenir **dès les préinscriptions** si l'enfant doit être pris en charge selon des besoins spécifiques. Dans ce cas, la personne responsable des plaines doit convenir d'un entretien avec les parents afin d'évaluer les besoins de l'enfant, déterminer si les infrastructures sont adaptées pour lui et voir s'il y a des éventuels aménagements à mettre en place.

Cet entretien est **obligatoire**. Il est vivement conseillé que l'enfant soit également présent afin qu'il ait un premier contact avec la personne responsable des plaines. Un carnet de route est à remplir entièrement par les parents, de préférence lors de l'entretien même. Il est ensuite directement mis à disposition des animateurs.

Un rappel, ainsi qu'un échange « questions/réponses » sur l'accueil des enfants extraordinaires est organisé lors des journées de préparation « pré-plaines », entre le responsable des plaines, les coordinateurs et les animateurs.

5. Horaires

Voici l'horaire d'une journée type

Dès 8h : garderie de 8h à 9h, accueil animé avec les accompagnants.

A partir de 9h : rassemblement (chaque lundi, pour Rochefort, répartition des groupes par tranches d'âges).

De 9h30 à 10h30 : premières activités encadrées par les animateurs.

De 10h30 à 11h : collation.

De 11h à 12h : reprise des activités.

De 12h à 12h30 : dîner.

De 12h30 à 13h : sieste ou moment relaxant, puis jeux libres.

De 13h30 à 14h30 : reprise des activités.

De 14h30 à 15h : goûter.

De 15h à 16h : fin des activités de la journée.

Retour des enfants à partir de 16h.

De 16h à 17h : garderie du soir.

Les activités préparées par les animateurs débutent entre 9h et 9h30. Tous les lundis, un rassemblement est obligatoire dès 9h afin que le coordinateur présente les animateurs de la semaine aux enfants, mais aussi pour donner un aperçu du thème et de la manière dont il sera abordé pendant la semaine.

À Rochefort, nous effectuons chaque lundi la répartition des groupes par tranche d'âges pour chaque enfant. Il est possible de venir rechercher son (ses) enfant(s) à partir de 16h, les activités se terminant généralement un peu avant cette heure. S'il est impossible pour les parents de venir rechercher son (ses) enfant(s) en fin de journée, il peut participer au temps libre qui se déroule jusqu'à 17h.

Les enfants repartent exclusivement avec les personnes mentionnées dans leur fiche d'inscription sauf cas de force majeure et si le coordinateur est prévenu au plus tard le matin même.

!!! Durant les plaines, tout appel devra exclusivement se faire au numéro 0477/18.31.64

ATTENTION

Nous constatons chaque année des retards répétés et anormalement longs. Nous vous demandons d'être ponctuels pour reprendre vos enfants : **l'heure limite de départ est 17h00**. Au-delà de cette heure, nous vous réclamerons une participation financière s'élevant à 10€ par quart d'heure entamé.

6. Avis aux enfants

- Il est **strictement interdit** d'amener des jeux personnels, des GSM, des appareils photos ou tout autre objet de valeur.
- Il est indispensable pour les enfants de se munir de **vêtements adaptés** aux activités proposées et à la météo, ainsi que **d'un pique-nique, de collations et d'eau**.
- Les collations et boissons saines telles que de l'eau, des fruits, des tartines,... sont à privilégier (pas de soda, ni de sirop). **Les repas à réchauffer ne sont pas autorisés** (nous n'avons pas le matériel adéquat sur place).
- Soyez également attentifs à inscrire le nom de vos enfants sur le matériel lui appartenant afin d'éviter tout malentendu. Les objets oubliés seront mis de côté par l'équipe. Veillez à les réclamer avant la clôture des plaines.
- Veillez à munir l'enfant d'une casquette et de crème solaire en période de forte chaleur.

REMARQUE

Pour des raisons d'organisation, les enfants doivent être accompagnés jusqu'au lieu d'accueil.

Pour le retour, nous vous invitons à patienter à l'extérieur le temps qu'un membre de l'équipe d'encadrement aille chercher votre enfant.



L'équipe Farandole